

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Bourse communale d'enseignement supérieur Modalités d'attribution
Séance du 17 Novembre 2022	

Date de la convocation : 14/11/2022	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 18/11/2022	Présents : 15	Représentés : 1 Votants : 16

L'An deux mil vingt-deux, le dix-sept novembre à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Michelle VACHE et Nathalie BLONDEL (pouvoir à M. DE BOCK), absentes excusées, Mmes Clémence HAMELLE et Bélynda FOURNIER, absentes

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Le conseil municipal décide de préciser les modalités d'attribution de la bourse communale d'enseignement supérieur.

Une bourse communale annuelle d'un montant de 200 euros est accordée aux étudiants de la Commune fréquentant les établissements scolaires publics et privés (Etudes Post-Bac) sans condition de ressources. Cette bourse est également accordée aux étudiants post bac en apprentissage.

Un dossier est à remplir à chaque début de rentrée scolaire accompagné de pièces justificatives.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#